

14ème législature

Question N° : 94550	De M. Charles-Ange Ginesy (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > infirmiers anesthésistes	Analyse > formation. diplômés.
Question publiée au JO le : 29/03/2016		

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des infirmiers anesthésiste diplômés d'État (IADE). La profession demande un statut propre, une reconnaissance de leur niveau d'étude (bac+5 ainsi qu'une autonomie d'exercice). Par conséquent il lui demande de bien vouloir indiquer les intentions du Gouvernement sur ce sujet.